

CORRECTION

**LE PRÉSENT AVIS ANNULE ET REMPLACE
CELUI PARU LE 29 DÉCEMBRE 2016 AU MÊME EFFET**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
555 À 565, RUE DE LA CONGRÉGATION ET 558 À 566, RUE DE SÉBASTOPOL**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **7 février 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ème} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogations mineures relatives au calcul du taux d'implantation et à l'accès à une aire de stationnement pour les bâtiments sis au 555 à 565, rue de la Congrégation, ainsi qu'au 558 à 566, rue de Sébastopol.

L'objet de ces dérogations mineures vise à déroger à l'article 52 du Règlement d'urbanisme 01-280 afin d'exclure du calcul du taux d'implantation une dalle de sous-sol dépassant d'un maximum de 60 centimètres le niveau du sol, ainsi qu'à déroger à l'article 589 du Règlement d'urbanisme 01-280 afin de permettre l'accès à une aire de stationnement par une voie de circulation d'un stationnement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande le 7 février 2017 à 19h (au lieu du 17 janvier 2017 tel qu'annoncé dans l'avis précédent).

Montréal, le 12 janvier 2017

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement